



Pôle Sanitaire et Social

Poste à pourvoir

L'ACARS, association stéphanoise créée en 1976, œuvre pour l'autonomisation de personnes en difficulté sur le plan professionnel, social et/ou médical. Elle a pour objet de promouvoir des initiatives et gérer des services d'hébergement, logement, insertion, prévention et accompagnement sur le bassin stéphanois.

En réponse à un besoin identifié, l'ACARS se voit confier la création d'une **Equipe Mobile Santé Précarité**, dispositif expérimental financé par l'Agence Régionale de Santé. Son objectif est de favoriser l'accès aux soins, à la santé et à la prévention des personnes vulnérables en situation de grande précarité sur le territoire stéphanois.

Dans ce contexte de création de service l'ACARS recrute **un(e) Assistant(e) de Service Social en CDD à temps plein, pouvant évoluer vers un CDI**

Votre profil :

- Vous êtes Assistant(e) de Service Social diplômé(e) et témoignez d'une expérience professionnelle réussie auprès des publics en situation de précarité.
- Dynamique et créatif(ve), vous souhaitez vous impliquer dans le développement d'un nouveau dispositif, porteur de nouveaux projets. Vous présentez de fortes capacités d'adaptation.
- Idéalement, vous pouvez communiquer dans plusieurs langues.
- Vous êtes titulaire du permis B.

Les missions du poste :

- Au sein d'une équipe pluridisciplinaire, et dans une posture d'« aller vers », vous rencontrerez les publics les plus éloignés du système de santé en collaboration avec les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux du territoire stéphanois (maraudes, accueils de jour, lieux de vie, etc.).
- Vous participerez à l'évaluation et à l'analyse de la situation globale de la personne rencontrée.
- En lien avec les membres de l'équipe pluridisciplinaire vous proposerez un accompagnement socioéducatif ou une orientation vers les professionnels répondant aux besoins identifiés.
- Vous participerez au renforcement d'un réseau de partenaires
- Vous proposerez et organiserez des actions individuelles ou collectives

Les conditions d'emploi :

- Référence à la Convention Collective du 15 mars 1966, annexe 3
- Salaire selon profil (brut mensuel de 1 810,57 € en début de carrière, avant revalorisation annoncée par le gouvernement)
- Reprise de l'ancienneté sur justificatifs
- Horaires de journée
- Congés supplémentaires : 6 jours consécutifs par trimestre x 3 trimestres

**Pour candidater, merci d'adresser vos CV et lettre de motivation
à A. LAFONT, Responsable RH - alafont@association-acars.fr**